

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**  
Consultation n° C2026-007

---














**A2519\_INSA\_COEUR CAMPUS NUMERIQUE  
RENNES (35)\_TRAVAUX**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Vendredi 17 juillet 2026 à 16:00**

**INSA Rennes**  
20 av des Buttes de Coësmes  
35000 Rennes CEDEX 7

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	A2519_INSA_COEUR CAMPUS NUMERIQUE_RENNES (35)_TRAVAUX
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	15
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Défini par lot
	<b>Clauses sociales</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Visite obligatoire

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 – Nomenclatures.....	5
2 - Conditions de la consultation .....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	6
2.5 - Développement durable .....	7
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Désignation de l'acheteur .....	7
3.2 - Représentant de l'acheteur .....	7
3.3 - Maîtrise d'œuvre .....	8
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	8
3.5 - Contrôle technique .....	8
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	9
4 - Conditions relatives au contrat.....	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	9
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	9
5 - Contenu du dossier de consultation .....	9
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	10
6.1 - Documents à produire .....	10
6.2 - Visites sur site .....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	12
Transmission électronique.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres.....	13
8.1 - Sélection des candidatures .....	13
8.2 - Attribution des marchés .....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	13
9 - Renseignements complémentaires .....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	14
9.2 - Procédures de recours.....	15

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne : l'opération de travaux cœur de campus numérique à l'INSA Rennes.  
A2519\_INSA\_COEUR CAMPUS NUMERIQUE\_RENNES (35)\_TRAVAUX  
Restructuration RDC Bâtiment 1 Espace accueil  
Restructuration RDC Haut Bâtiment 2 Espace administratif + extension hall étudiants  
Restructuration RDC Bâtiment 13 pour installation de l'infirmierie du site de l'INSA

Lieu d'exécution :  
INSA RENNES  
20 av des Buttes de Coësmes  
35 000 RENNES- cedex 7, CS 70839

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement-Cheminements extérieurs
02	Désamiantage Curage Démolition
03	Gros œuvre – Installation de chantier
04	Structure bois- Charpente-Bardage
05	Etanchéité
06	Menuiseries Extérieures Aluminium
07	Serrurerie
08	Doublage – Cloisons sèches- Plafonds suspendus
09	Menuiserie Intérieure Bois- Agencement-
10	Chape-Carrelage-Faïence
11	Revêtement de sols souples
12	Peinture-Revêtement muraux et plafonds- Nettoyage
13	Electricité -Courants forts et faibles -SSI
14	Plomberie – Chauffage Ventilation- Sanitaires
15	Plantations et mobilier extérieur

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 – Nomenclatures

### Nomenclature NACRE :

BF02	Opération de travaux de réhabilitation ou de réutilisation
------	--

La classification conforme au **vocabulaire commun des marchés européens (CPV)** est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45111100-9	Travaux de démolition
02	45111213-4	Travaux de dégagement de chantier
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45262500-6	Travaux de maçonnerie et de briquetage
04	45261100-5	Travaux de charpente
04	45443000-4	Travaux de façade
04	45422100-2	Ouvrages en bois
04	44112410-5	Charpentes de toit
05	45261420-4	Travaux d'étanchéification
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	44221100-6	Fenêtres
06	44221000-5	Fenêtres, portes et articles connexes
06	45443000-4	Travaux de façade
07	44316500-3	Serrurerie
08	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
08	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre
09	45421000-4	Travaux de menuiserie
10	45431000-7	Carrelages
10	45262321-7	Travaux de chape
10	45431200-9	Carrelage mural
11	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
11	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
12	45442100-8	Travaux de peinture
12	45432200-6	Travaux de pose de revêtements muraux et de papiers peints
13	45311200-2	Travaux d'installations électriques
13	45314320-0	Installation de câblage informatique
14	45330000-9	Travaux de plomberie
14	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

14	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
14	45332200-5	Travaux d'installation de distribution d'eau
15	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme recommandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, un groupement conjoint avec mandataire solidaire implique que l'un des prestataires membres du groupement soit désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée, ni imposée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Libelle	Description
05	05-01	Motorisation des lanterneaux	Motorisation des lanterneaux
08	08-01	Flocage CF 1h du plancher haut du RDC du Bat 1	Flocage CF 1h du plancher haut du RDC du Bat 1
08	08-02	Flocage CF 1h du plancher haut du RDC du Bat 2 sur l'emprise du chantier	Flocage CF 1h du plancher haut du RDC du Bat 2 sur l'emprise du chantier
09	09-01	Panneaux d'affichage punaisables	Panneaux d'affichage punaisables
15	15-01	Travaux sur les végétaux existants	Travaux sur les végétaux existants
15	15-02	Fourniture des végétaux, tuteurage et garantie	Fourniture des végétaux, tuteurage et garantie

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

L'INSA Rennes souhaite au titre du **volet environnemental**, effectuer des achats respectueux de l'environnement. Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental.

Aussi, au titre du **volet social**, le cahier des clauses administratives particulière comporte « une clause insertion » visant à promouvoir le retour vers l'emploi de publics en difficultés sociales et/ou professionnelles. La disposition concerne les lots n°3, 9, 13 et 14.

Aussi, l'INSA Rennes est notamment engagé en faveur de la qualité de vie en études et au travail, l'égalité homme/femme, l'absence de discrimination dans l'emploi, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la formation des salariés tant vers l'externe qu'à l'interne. Ainsi le titulaire du marché devra s'assurer d'être cohérent avec les engagements de l'établissement.

Enfin, l'INSA Rennes, au titre du **volet économique**, met en œuvre des mesures visant à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique : avance de 30 % accordé à tout titulaire qui le souhaite, simplification des documents de la consultation et disponibilité des personnels du service technique et services administratifs durant les phases de consultation et d'exécution.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : INSA Rennes

<b>INSA Rennes</b> 20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7 T. +33 2 23 23 82 00 <b>Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a></b>			
<b>Renseignements scientifiques et techniques</b>			<b>Renseignements administratifs</b>
<b>Direction Patrimoine Productive Logistique et Sécurité (D2PLS)</b> <b>Service Technique Immobilier (STI)</b>			<b>Service Achats Marchés</b>
Mme <b>Valérie CALAGE</b> Tél : + 33 2 23 23 89 93 <a href="mailto:coeurdecampus@insa-rennes.fr">coeurdecampus@insa-rennes.fr</a>	Mme <b>Anaëlle HONORE</b> Tél : + 33 2 23 23 84 28 <a href="mailto:coeurdecampus@insa-rennes.fr">coeurdecampus@insa-rennes.fr</a>	M. <b>Ludovic DUVAL</b> Tél. +33 2 23 23 <a href="mailto:coeurdecampus@insa-rennes.fr">coeurdecampus@insa-rennes.fr</a>	Mme <b>Isabelle PIGEARD</b> Tél : + 33 2 23 23 86 67 <a href="mailto:marches-publics@insa-rennes.fr">marches-publics@insa-rennes.fr</a>

### 3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : INSA – Mme Valérie CALAGE

### **3.3 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

FAUN ARCHI  
11 rue Arthur III  
44200 Nantes

CARRE D'AIRE  
27 rue des Marais  
72 000 LE MANS  
contact@carredaire.com

ISOCRATE  
6 rue des Sassafras  
44 300 NANTES  
infos@isocrate.com

AREST  
Z.A de la Forêt -8 rue Chante Merle BP 7  
4 140 LE BIGNON  
Infos-nantes@arest.fr

API -Atelier des paysages Intérieurs-  
9, le Grand Chemin 44 120 VERTOOU-  
contact@atelier-api.fr

Symbiance Ingénierie  
22 Avenue Modigliani  
44 300 NANTES  
contact@symbiance-ing.fr

Elle est représentée par : Mme Aurore CHANTREL et Mme Adeline GENOIST (FAUN).

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIA, APS, APD, PRO ACT, VISA, DET, AOR, OPC, EXE lots Fluides.

### **3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

CARRE D'AIRE  
27 rue des Marais  
72 000 LE MANS  
Le titulaire de la mission est représenté par : Alexis TROUVE.

### **3.5 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC  
318 route de Fougères-  
35706 RENNES

Le contrôleur technique est représenté par : René Yves DANIEL.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :  
L, SEI, LE, AV TH, HAND, Att HAND, PS, PV

### 3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

VERITAS COURBEVOIE  
1 place Zaha Hadid  
92400 Courbevoie

Le coordonnateur est représenté par : Thomas NOISEL-GRIGNARD.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Modalités de paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Modalités de financement : Ressources externes par le biais de subventions spécifiques dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021 – 2027 abondées par des ressources propres

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- PCS SPS
- RICT CT
- L'attestation de visite obligatoire
- Mémo modalité analyse du mémoire méthodologique
- Diagnostic amiante avant travaux
- Autres diagnostics : diagnostic plomb, détection des réseaux, études géotechniques, relevés géomètre
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le DPGF
- Le dossier plans architectes
- Le dossier plans BET (plans structure, béton, Fluides, plantations...)
- La notice acoustique

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE), à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence 2026-007.

L'inscription est gratuite. Elle n'est pas obligatoire pour télécharger le dossier de la consultation mais fortement conseillée car elle permet aux candidats d'être automatiquement avertis (par courriel) des éventuels compléments d'information ou modifications apportés en cours de consultation aux documents téléchargés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
L'assurance pour les risques professionnels (RC et décennale)	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites uniquement les mardi et jeudi matin du mois de juin et juillet 2026 **de 9h à 12 h** :

- **Soit les mardi 16, 23, 30 juin 2026 et le mardi 07 juillet 2026**
- **Soit les jeudi 18, 25 juin 2026 et le jeudi 02, 09 juillet 2026**

Contact pour la visite :

<b>INSA RENNES</b> 20 av des Buttes de Coësmes 35 000 RENNES- cedex 7, CS 70839	
M Ludovic DUVAL	Mme Anaëlle HONORE

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE), à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

INSA

Service Achats Marchés

20 avenue des Buttes des Coësmes

35700 Rennes

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des offres n'est pas requise au stade de dépôt des plis, mais uniquement au moment de l'attribution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur **situation juridique** ainsi que leurs **capacités professionnelles, techniques et financières**.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix</b>	<b>50.0</b>
<b>2-Environnemental</b> (Gestion et valorisation des déchets, réduction des nuisances en site universitaire occupé, les moyens matériels et l'organisation du chantier, les démarches de réemploi et les dispositions de suivi et de sensibilisations environnementale)	<b>5.0</b>
<b>3-Technique</b>	<b>45.0</b>
3.1- <i>Qualité des moyens humains et matériels proposés pour le chantier</i>	<i>15.0</i>
3.2- <i>Qualité des méthodes et management de chantier</i>	<i>15.0</i>
3.3- <i>Prise en compte du contexte du chantier</i>	<i>15.0</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec, au maximum, les 3 candidats les mieux placés par lot. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

- **Sur l'aspect formel des négociations** :

Le Représentant de l'autorité adjudicatrice se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes. Les négociations prendront la forme :

- d'échanges écrits (mails - fax - courriers - plateforme PLACE)
- le représentant de l'autorité adjudicatrice pourra également solliciter la venue du candidat dans ses locaux (aux frais de ce dernier).

Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats.

Préalablement à la négociation, le Représentant de l'autorité adjudicatrice informera, par écrit (mails - fax - courriers - plateforme PLACE), les points de négociations.

Au cours de la négociation, la personne publique peut choisir de réaliser plusieurs tours de négociation. A cet effet, elle se réserve la liberté d'évincer à chaque tour les candidats les moins performants.

- **Sur le fond** :

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment, sur les points suivants :

- proposition technique (qualité, périmètre des prestations) - prix des prestations - délais

Lorsque le représentant de l'autorité adjudicatrice décidera de mettre un terme aux négociations, il demandera aux candidats de remettre leur offre définitive.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Les documents susvisés sont :

- L'Acte d'engagement » complété et signé
- Les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
- L'attestation d'assurance de responsabilité prévue à l'article L241-2 du code des assurances.

S'il est envisagé d'attribuer le marché à un groupement d'entreprises, deux possibilités pour la signature de l'acte d'engagement :

- Soit le mandataire du groupement n'a pas été habilité à signer le marché public : tous les membres du groupement devront signer l'acte d'engagement
- Soit le mandataire du groupement a été habilité à signer le marché public : seul le mandataire signe l'acte d'engagement. En annexe de l'acte d'engagement, il communique toutefois à l'acheteur les pouvoirs lui conférant l'habilitation signée par les autres membres du groupement.

Les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L241-1 du code des assurances devront fournir l'attestation d'assurance de responsabilité prévue à l'article L241-2 du code des assurances.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso

44042 Nantes CEDEX 1